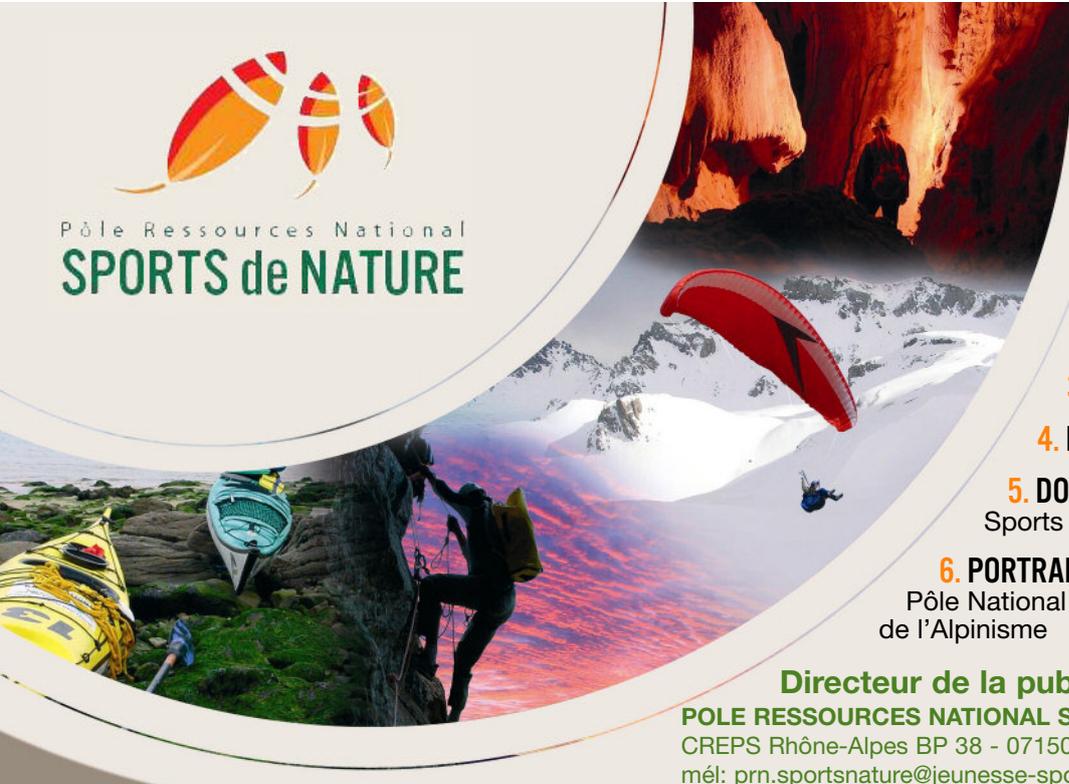




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2&3

Actualités du MJSVA
Actualités juridiques
Actualités des partenaires

2. LECTURE > P3

3. VU SUR LE NET > P3

4. RENDEZ-VOUS > P3

5. DOSSIER > P4

Sports de nature, sports à risques ?

6. PORTRAIT > P5

Pôle National des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme

Directeur de la publication : Jean-Pierre DUCLOY

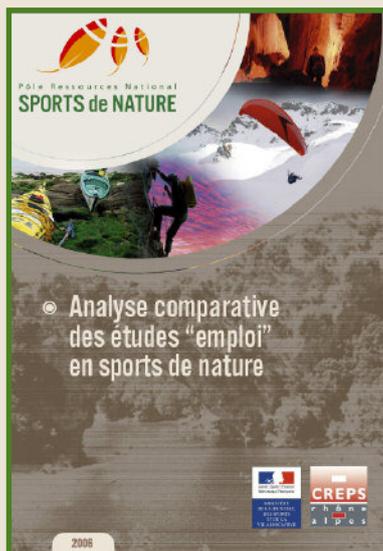
POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10

mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°19 JUIN 2006

● ZOOM



"Analyse comparative des études emploi en sports de nature" : une nouvelle édition PRNSN - Groupe ressources Emploi / Formation, d'après une étude de Christophe Revéret - Versand Sud.

EDITO

La spéléologie : une science, un sport, une activité de pleine nature issue du karst.

Le mot karst tire son nom d'une région de Slovénie. Le relief karstique désigne les plateaux calcaires travaillés en surface et en profondeur par l'eau.

Depuis la naissance de la spéléologie française, attribuée à E A Martel en 1895, ses pratiquant(e)s ont investi le domaine karstique, français et planétaire, au travers de multiples activités qui vont de l'étude de la formation des cavités en passant par l'observation de la faune qui les occupe, jusqu'à l'exploration du monde souterrain qui représente l'essence même de l'activité.

Les phénomènes karstiques se manifestent également en surface. Ainsi, dès l'origine, en suivant le cheminement de l'eau, les spéléologues ont-ils investi le lit des cours d'eau, utilisant et adaptant les techniques de la progression souterraine à une activité de surface devenue depuis la descente de canyon.

L'accès aux cavités situées en secteur montagneux a, souvent, donné lieu à l'aménagement des voies d'approche par la pose de mains courantes ou d'installations fixes, dont sont issues des techniques de progression en milieu vertical, telles les via ferrata.

Depuis l'époque de ces précurseurs, l'activité s'est structurée, avec la création, en 1963, de la Fédération française de spéléologie (FFS) et, en 1988, d'un Syndicat des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC). Ils ont collaboré, en 1992, à la création d'un BEES 1er degré option spéléologie (à ce jour, unique diplôme de la filière professionnelle de l'activité et qui demande à être complété par un niveau supérieur).

Ce sont à des enjeux directement issus de l'engouement pour les sports de nature que

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

se trouvent confrontés la pratique fédérale associative et la pratique professionnelle : respect de l'environnement, partage des espaces de pratique et gestion de leur accès, reconnaissance des savoir faire et des compétences, ...

La spéléologie ne draine certes pas des multitudes de pratiquant(e)s à l'instar de quelques disciplines parfois perçues comme plus "fun", mais une volonté commune existe de mieux faire connaître cette activité ou peut-être vaudrait-il mieux dire ces activités.

Les professionnels disposent d'un véritable "cœur de métier", appuyé sur l'accompagnement dans les sites de pratique que sont cavités et canyons, et souhaitent s'ouvrir vers les sites d'entraînement traditionnel tels que les falaises ou les arbres, devenus parcours aventure, via cordata, PAH.

La FFS, pour sa part, soucieuse du développement harmonieux de l'activité, a entrepris, notamment à l'occasion de ses récents états généraux (11, 12 et 13 novembre 2005), de mener une réflexion afin de mieux accueillir ces nouvelles pratiques et de mener avec les professionnels des actions concertées.

L'essor des sports de nature présente un enjeu important pour ses divers acteurs. Il ne saurait en aucun cas se situer dans des logiques d'exclusion ou de secteurs réservés. C'est sur la base de l'entente et de coopérations entre les différents acteurs que s'opérera le développement harmonieux de l'ensemble de ces pratiques.

**Fédération Française de Spéléologie
et Syndicat National des Professionnels
de la Spéléologie et du Canyon**



1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Les sports de nature font leur histoire

Pratiques physiques issues de nos usages les plus ancestraux - commerciaux, guerriers ou ludiques - les sports de nature ont fait en quelques décennies une immense poussée de croissance.

Le MJSVA, qui a mis en place depuis 2004 une cellule histoire, sous la présidence de Joël Balavoine, souhaite aujourd'hui recueillir, conserver et valoriser la mémoire du développement des sports de nature et du "plein air" en France, notamment à travers les actions de l'Etat et de ses partenaires associatifs depuis un demi siècle.

Jean Pierre Bouchout, en liaison avec le Pôle Ressources National Sports de Nature et les établissements nationaux et services déconcentrés du MJSVA, est ainsi chargé de :

- la mobilisation d'un réseau d'acteurs historiques ;
- la mise en œuvre d'une collecte scientifique des textes et mémoires ;
- de la coordination d'un travail d'écriture, dont le premier point d'orgue sera le séminaire organisé à l'INSEP le 30 novembre 2006.

contact : jean-pierre.bouchout@jeunesse-sports.gouv.fr

Ressources en Bretagne

La DRDJS de Bretagne, en partenariat avec le conseil régional et le mouvement sportif, vient de créer un centre de ressources et d'expertise sur les sports de nature en Bretagne.

Cet espace de mutualisation permettra l'approche transversale (tourisme, sport, environnement), le dialogue et l'action sur les sports de nature en région Bretagne.

La direction des Sports y a apporté une contribution financière, le PRNSN son concours technique.

contact : yves.beliard@jeunesse-sports.gouv.fr

Actualités Juridiques

Loi n°2006-436 du 14 avril 2006

Relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Décret n° 2006-444 du 14 avril 2006

Instituant un coordonnateur interministériel pour l'usage du vélo.

Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006

Relative à la partie législative du Code du Sport. S'y référer désormais de façon systématique.

Actualités Partenaires

Les raids vus par le Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS)

Dans son rapport 2005 "Bilan et perspectives de développement des sports de nature", le CNAPS présente 10 pro-

positions pour faciliter un développement harmonieux des raids de nature, à travers les thèmes suivants :

- suivi, protection médicale des pratiquants ;
 - couverture interfédérale par le mouvement sportif ;
 - formation des organisateurs ;
 - prise en compte du développement durable des espaces naturels protégés ;
 - mise en place d'une charte européenne des raids ;
 - assurance et protection des usagers ;
 - clarification des types de raids (découverte, compétition, inscription) et du statut des pratiquants de haut niveau.
- contact : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Contrat de volontariat

Le bénévolat continue de progresser en France et le nombre d'associations liées au sport, comme à bien d'autres domaines de "partages socio-culturels" augmente.

L'Etat accompagne l'engagement des bénévoles en instaurant aujourd'hui le contrat de volontariat associatif.

Ce contrat encourage à l'engagement pédagogique sur des missions d'intérêt général. Il confère des droits et un statut, permet la validation des acquis professionnels.

contact : www.associationmodeemploi.fr

Emplois sports-loisirs culturels

Un récent rapport de l'UNEDIC (portant sur les conditions d'embauche dans les PME) montre que les postes (permanents ou saisonniers) liés à l'animation sont au 3ème rang des catégories les plus recherchées (68 000 offres).

Ces emplois sont une réelle occasion pour de nombreux jeunes de valoriser plusieurs expériences professionnelles - souvent en alternance et de construire les compétences transversales aujourd'hui nécessaires à la plupart des métiers des services à la personne.

contact : www.unedic.fr

Accessibilité pour tous

Le label national "tourisme et handicap" (plus de 1 200 sites labellisés) anticipe sur l'application de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et la citoyenneté des personnes handicapées et réaffirme plusieurs grands principes :

- l'accessibilité ne peut se réduire à une seule et unique discipline ;
- l'accessibilité ne se limite pas à la satisfaction de certaines clientèles ;
- l'accessibilité doit être réfléchie, paramétrée très en amont de tous les projets.

contact : www.tourisme-handicaps.org et www.jeunesse-sports.gouv.fr/sporthandicap

Conservatoire du littoral

Les ateliers du conservatoire du littoral se sont tenus à Rochefort sur mer (17), les 17 et 18 mai 2006 autour de la thématique "Littoral convoité : entre accès et excès". Plusieurs

tables rondes concernaient les sports de nature, et notamment la table ronde intitulée "gérer l'évolution des usages et leurs effets", dans laquelle Eric Journaux (direction des sports) et François Beauchard (Ecole Nationale de Voile et du Nautisme) ont présenté les travaux menés avec le PRNSN et les référents régionaux. La richesse des échanges regroupant gestionnaires, propriétaires, collectivités territoriales et MJSVA invite à ce que la thématique d'un des futurs ateliers du conservatoire soit prochainement et intégralement les sports de nature pratiqués sur les espaces littoraux.

contact : www.conservatoire-du-littoral.fr

Cap sur la voile

La communauté d'agglomération du pays de Lorient achève de transformer la base sous marine de sa célèbre rade en parc d'activité économique dédié à la filière nautique : construction, services, préparation à la course au large, ...

Une "Cité Eric Tabarly" proposera, en complément, une découverte culturelle, scientifique, technique et écologique de la navigation voile.

Un sport vert pour quelle planète ?

Le numéro 1 du magazine "SVP ma planète" est diffusé depuis le mois d'avril 2006. Les nombreux acteurs du sport, réunis "pour penser global et agir local", engagés dans la cause environnementale mondialisée deviennent-ils les nouveaux adeptes d'une idéologie où la performance, le progrès et la consommation ne sont pas les seuls moteurs du sport moderne, et les critiques averties d'un "développement durable" réservées aux seuls pays riches de la planète ?

contact : svplanete@cegetel.net

France montagne

Un nouveau pôle commun réunit désormais l'ensemble des acteurs de la montagne : collectivités territoriales (ANMSM en particulier), exploitants et entreprises, professionnels associés (PAM), syndicats, ...

Cette institution aura pour mission de coordonner, à travers un plan triennal, les actions mises en œuvre par les organismes signataires, notamment la promotion de la montagne française sur les marchés internationaux.

Charte officielle du balisage et de la signalisation

Référence en matière de balisage, outil de travail des collectivités locales désireuses d'aménager, sur leur territoire, des itinéraires de qualité, cette nouvelle édition de la charte, augmentée et mise à jour, a été élaborée en collaboration avec les représentants des autres disciplines de randonnées non motorisées. L'objectif : maîtriser le développement des itinéraires de randonnée et valoriser la qualité de l'existant pour préserver l'environnement naturel des sites.

contact : www.ffrandonnee.fr

Sous-commission "sports" de la CPC

La sous-commission "sports" de la Commission Professionnelle Consultative a étudié, le 6 juin 2006, 2 projets de réforme de filières professionnelles dans les sports de nature :

- "plongée subaquatique de loisir". La filière actuelle, qui date maintenant de 30 ans, avait été créée à une époque où l'activité et le nombre de structures professionnelles avaient un développement bien inférieur à ce qu'il est maintenant. Elle n'avait pas été revue depuis de manière significative. Or tant les employeurs (commerciaux et associatifs) que les moniteurs, représentés par leurs syndicats, s'entendaient à dire qu'elle était devenue inadaptée. Il manque en effet un premier diplôme professionnel avec des compétences en termes d'accompagnement de groupes de plongeurs (palanquées), d'organisation de baptêmes de plongée, voire d'assistant moniteur. Par ailleurs le premier diplôme professionnel, le BEES 1er degré actuel, est à la fois "surqualifié" pour les tâches de base des structures professionnelles, et non autorisé réglementairement à former tous les niveaux de plongeur. Il assure également souvent de fait un tutorat pédagogique sans en avoir juridiquement la compétence. La CPC s'est prononcée favorablement, à l'unanimité moins une abstention, pour la poursuite des travaux (élaboration de référentiels professionnels et de certification, publication des textes créant de nouvelles qualifications - échéance août 2007).

La section permanente de la commission consultative "plongée", qui a déjà élaboré, en 2004-2005, un diagnostic partagé de la situation et des grandes tendances d'évolution de ce secteur des activités de nature, par l'intermédiaire d'une étude socio-économique (disponible sur www.sportsdenature.gouv.fr/outils/ressourcesTelechargeables.cfm?theme=Etudes), sera associée aux futurs travaux.

- "randonnées". La CPC a également émis un avis favorable sur la note d'opportunité qui lui a été soumise.

Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES)

En 2002, lors des états généraux du sport, les responsables du développement du sport ont fait le constat de la fiabilité insuffisante des informations concernant les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques.

Ces équipements et sites sont pourtant essentiels pour l'accès aux pratiques sportives. Leur présence favorise, aussi, le développement des loisirs, du tourisme, de l'enseignement, de l'insertion et de la cohésion sociale. Ces pratiques contribuent également à la promotion de la santé. Sur la base de ces constats, le MJSVA a engagé une ambitieuse démarche de recensement de l'intégralité des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES). Dans sa conception et sa mise en œuvre opérationnelle, le RES est une démarche partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Pilotées au plan territorial par les Préfets de région (DRDJS), les opérations de recensement ont été mises en œuvre au niveau départemental (DDJS) par les préfets de département en très étroite collaboration avec leurs partenaires.

Le travail engagé aura permis d'aboutir, dans le respect des délais impartis, au recensement de plus de 313 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques : 250 500 équipements sportifs stricto sensu et 62 500 espaces et sites de pratiques de sports de nature répartis tant en métropole qu'outre-mer. Chacun d'entre eux est défini par plus de 100

variables clés.

Cette base de données facilitera un dialogue régulier entre les partenaires du développement du sport ; elle contribuera, ainsi, à renforcer la cohérence des politiques des différents acteurs en permettant à chacun d'entre eux d'exploiter les données recueillies. Dans le cadre de la mise en place d'équipements sportifs sur une commune ou une intercommunalité, sur un département ou une région, le RES permettra de localiser et "spatialiser" les équipements sportifs existants et de les situer dans leur environnement. A cet effet, les résultats sont accessibles à l'ensemble des partenaires de l'opéra-

tion -Etat, mouvement sportif et collectivités territoriales-, gratuitement, à tous les échelons territoriaux, sous une forme dynamique et directement utilisable à partir d'un site Internet. Les services du MJSVA resteront très fortement mobilisés pour faciliter l'appropriation de l'outil par les partenaires et piloter son actualisation. Cet outil évolutif intégrera, dès le mois de juillet prochain, de nouvelles fonctionnalités et données. Les contacts initiés par la direction des Sports avec les fédérations de sports de nature, pour "construire" de nouvelles complémentarités entre bases existantes, porteront leurs fruits d'ici 10 mois.

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

2 LECTURE

Le nautisme - acteurs, pratiques et territoires

sous la direction de Nicolas Bernard - Presses universitaires de Rennes - Un recueil d'articles permettant de tracer des pistes de réflexion et de confronter des points de vue sur les implications économiques, environnementales, sociales, réglementaires découlant du "nautisme".

3 VU SUR LE NET

Observatoire du sport en territoires limousins

Initiative conjointe de l'Etat (DRDJS) et de la Région Limousin, cet outil d'observation rassemble aussi en son comité de pilotage le CROS, l'INSEE, Prisme et le CREPS de la région Limousin. Une étude intitulée " Le point sur : les sports de nature " a été réalisée en collaboration avec le Centre de droit et d'économie du sport (CDES). Ce document est téléchargeable sur le site de la préfecture et du conseil régional du Limousin.

www.limousin.pref.gouv.fr et www.crlimousin.fr

Erratum

Si les membranes à écailles amovibles équivalent un jour nos skis, ce ne sera pas du fait de la communauté européenne ; en effet, la lettre du réseau des sports de nature n°18 a relayé un canular "poisson d'avril".

4 RENDEZ-VOUS

Colloques, rencontres

Les entretiens de la montagne
15 septembre 2006 - Chambéry

Rencontres Odit France
5 octobre 2006 - Paris
www.odit-france.fr

Séminaire " histoire des sports de nature - plein air "
30 novembre 2006 - INSEP (Paris)

Avec les vacances, les mois d'été sont ceux dont profitent **30 millions de français** pour s'aventurer au bord de l'eau, en campagne, ou en montagne à la rencontre de paysages nouveaux, de sensations insolites, à l'aide d'outils ou d'engins parfois mal maîtrisés.

Le territoire français accueille pendant cette même période **un grand nombre de touristes européens**, particulièrement attirés par la variété du patrimoine naturel sportif : 7 000 km de côtes propices aux sports nautiques, vingt départements offrant une large gamme de sports de montagne, des centaines de rivières navigables, de parcours de randonnées, et un large éventail de sites sportifs (escalade, vol libre, canyoning ... bien équipés) soit au moins 62 000 espaces, sites ou itinéraires, véritables équipements sportifs, d'accès libres et gratuits.

Les sports de nature en été voient se multiplier des formes de pratique collective : centres de vacances, locations de matériel facilitée par la banalisation médiatisée des itinéraires.

Les activités bien encadrées par les professionnels ou les associations contrastent avec les sorties individuelles, familiales, ou entre copains au déroulement parfois hasardeux.

Terrains d'aventures, variations météo, rencontres fortuites, distances ou temps mal mesurés, autant d'occasions d'échapper à la routine et de cultiver des marges d'incertitude et de risque.

En 2005, les mois d'été ont été (sources fédérations sportives, CROSS, SNOSM-ENSA, CNAM, CNC) :

- d'abord ceux des **noyades** - 570- dont 50% en mer, 26% en rivière ou eaux calmes ;

- des mois de **grande circulation** où se comptabilisent pour partie les 5 000 accidents (200 décès) liés au **cyclisme de loisir**.

Ces deux types "d'accidents de la vie courante" (ACVC : qui interviennent dans la sphère privée, à l'exception des accidents de la circulation et du travail) font partie des 18 000 décès répertoriés chaque année dans ce domaine (20% d'entre eux surviennent dans des espaces sportifs ou de loisirs).

A l'intérieur de cette **accidentologie liée aux sports et aux loisirs de tous types**, les chiffres liés aux sports de nature se répartissent de la façon suivante.

🏹 sports de nature en montagne

Dans les 1 600 accidents répertoriés (150 décès) :

- 16% concernent l'alpinisme ;
- 54% la randonnée en montagne ;
- 10% le VTT ;
- 9% le parapente ;
- 11% l'escalade et le canyoning.

C'est surtout la randonnée en montagne, vecteur commun à toutes les pratiques et très pratiquée par les seniors, qui pose le plus de **problèmes de prévention** (45% de décès non traumatiques).

🏹 sports nautiques littoraux

Dans les 1 700 accidents liés aux engins ou pratiques sportives de bord de mer



(planches, embarcations légères, ...), on relève 30 décès, alors que 10 accidents mortels seulement sont liés à la voile côtière qui reste une pratique bien gérée. La plongée autonome, pourtant très encadrée, provoque 140 accidents (10 décès). Au contraire, les sinistres en

plongée libre augmentent (60 accidents, 25 décès).

🏹 sports nautiques en rivière

Le canoë-kayak, la nage en eau vive et le raft restent des pratiques très accompagnées en général ; les quelques 15 accidents mortels annuels répertoriés sont dus à l'intense pratique sur les rivières dès le retour des beaux jours.

🏹 spéléologie

Les 22 opérations de secours réalisées en 2005 par le Secours Spéléo Français (SSF) montrent que cette activité est régulée par une grande culture de la sécurité. Les 3 décès recensés montrent cependant l'augmentation d'une pratique "amateur" non fédérée.



🟢 SPORTS DE NATURE, SPORTS A RISQUE ?

🏹 activités équestres

Les 5 000 accidents d'équitation- parfois très graves (colonne vertébrale)- dont 10 décès-, sont à référer au million de pratiquants (à majorité féminine) concernés.

🏹 randonnée pédestre, vélo tout chemin, en campagne

Ces activités douces, très pratiquées pourtant l'été par la plupart des vacanciers, ne comportent pas de morbidité comptabilisée spécifiquement.

On peut cependant considérer qu'un nombre certain d'accidents traumatiques (chutes) ou non traumatiques (insuffisances cardiaques, hyperthermie) sont à inventorier à charge de ces activités diffuses, difficiles à observer.

Un bilan "global" fait état, pour l'ensemble des sports de nature, de 3 750 accidents et 250 décès pour la saison 2005.

L'analyse de ces chiffres est bien sûr à faire par rapport au ratio de pratiques (ants). S'il n'est pas très opérant de comparer les activités entre elles, il convient pour chacune d'elle d'observer dans le détail la typologie des accidents et le paramétrage des causes : milieu naturel, organisation, défauts matériels, tiers, erreurs.

C'est le rôle des organismes chargés nationalement de l'évaluation de la santé publique : Comité français d'éducation pour la santé, Caisse nationale d'assurance maladie, ministères en charge de la Santé, de l'Intérieur, des Sports, commission nationale des consommateurs, qui conduisent les missions d'étude et de prévention générale liées aux populations et aux activités.

Il est intéressant de citer ici trois autres "organes techniques" qui assurent des missions très spécifiques d'observation, de prévention, ou de coordination des moyens de secours :

- les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage nautique (CROSS maritimes) ;
- les centres de coordination régionale de la sécurité civile ;
- le système national d'observation de la sécurité en montagne (ENSA).

Des données complémentaires liées aux hospitalisations (institut de veille sanitaire français, EHLASS européen), issues des statistiques de mutuelles d'assurance (MAIF et MSA en particulier), ou répertoriées par les commissions de sécurité des fédérations sportives complètent les regards sur l'évolution de cette accidentologie.

● Un service récent

L'organisation et l'efficacité remarquables des divers services de secours français : pelotons de gendarmerie en haute montagne, unités spécialisées des CRS, sécurité civile, société nationale de secours en mer, secours spéléo français, ne doivent pas occulter le **rôle essentiel de la prévention** :

● **envers les jeunes**, chez qui aventure et prise de risque tiennent parfois lieu de culture, et pour lesquels l'initiation aux sports de nature à l'école et en club reste primordiale ;

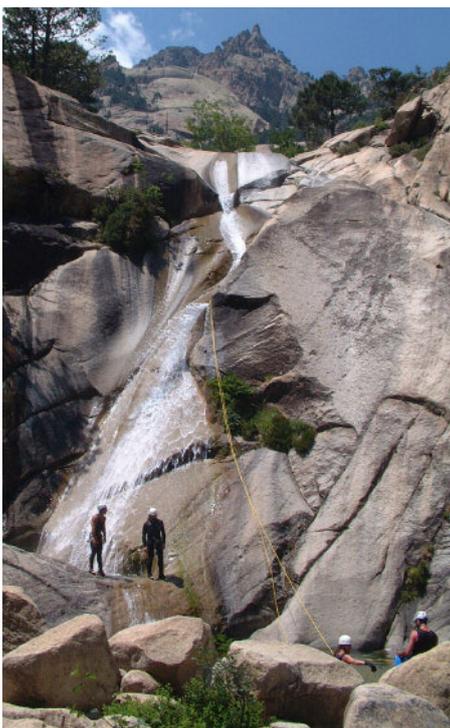
● à travers les **médias** et tous les **prescripteurs** d'activités, facilitateurs mais aussi responsables de commerces sportifs en nature ;

● grâce aux **gestionnaires** privés ou publics des **espaces, sites et itinéraires**, soucieux de la répartition et de la cohabitation des pratiques et de la mise en sécurité des lieux.

Au total, les accidents sportifs en nature restent encore "peu nombreux" dans le champ de l'accidentologie liée aux loisirs. Seuls, leur gravité et les 250 décès annuels moyens interrogent et contrastent avec le temps du plaisir dans lequel ils surviennent.

Les pratiquant(e)s de bon niveau, toutes activités confondues, savent de mieux en mieux apprécier les risques et développent une réelle culture de la sécurité, laissant la portion congrue aux dangers objectifs de certains environnements naturels très spécifiques.

C'est au contraire pour une vague sans cesse renouvelée de primo - pratiquant(e)s, régulièrement "dupé(e)s" par l'accessibilité et la banalisation des pratiques sportives en nature, qu'il faudra installer de nouveaux phares, bouées ou balises, ...



Le **Pôle National des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme (PNMESA)** a été institué par arrêté du MJSVA du 25 octobre 2004.

Cette institution, créée au sein des services Jeunesse et Sports, regroupe autour de son président, qui est le directeur de la Vie associative, de l'Emploi et des Formations, la directrice des Sports, un délégué national (actuellement le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Isère), l'ensemble des directeurs départementaux des territoires concernés par les activités du ski et de l'alpinisme (au sens large), les directeurs des établissements nationaux du MJSVA et les inspecteurs coordonnateurs en charge de ces disciplines.

Des moyens humains et matériels spécifiques ont été affectés à la direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Isère (1 secrétaire - 2 professeurs de sports - 1 inspecteur) afin de lui donner la possibilité de fonctionner correctement.

● 3 missions centrales

Ses attributions peuvent être regroupées dans les 3 missions suivantes :

● **veille** en matière de **contrôle des activités ski et alpinisme** ;

● **expertise et information** des services Jeunesse et Sports, des personnes et des structures ;

● **coordination des actions de formation** et traitement des **équivalences de diplômes étrangers**.

Il s'agit de faire vivre un réseau au sein des services Jeunesse et Sports, d'échanger des informations, d'harmoniser des procédures, ...

● Activité 2005 / 2006

● Contrôle des activités ski et alpinisme

Lors de la saison 2005 / 2006, le Pôle National des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme de Grenoble s'est déplacé dans **5 départements** (Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales) afin d'effectuer des actions de contrôle dans les stations de ski, en lien avec les directions départementales de la Jeunesse et des Sports locales.

Les agents de Grenoble ont ainsi contrôlé **38 stations** différentes, **39 écoles**, **251 moniteurs**, et cela a engendré **4 procédures pénales** (tours operators étrangers), **6 sanctions administratives** et **15 rappels à la loi ou mises en demeure**.

En outre, un outil de gestion informatique a été mis en œuvre au profit de plusieurs directions départementales de la Jeunesse et des Sports.

● LE POLE NATIONAL DES METIERS DE L'ENCADREMENT DU SKI ET DE L'ALPINISME

● Expertise et information

En matière d'expertise, en 2005 / 2006, le Pôle National des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme a été saisi notamment sur **plusieurs dossiers européens** (snowboard, canyon, libre prestation de service), sur la mise en œuvre d'une **formation en canyon tropical**. Il a été consulté sur des activités en plein développement (**via corda - via ferrata**) et sur sa vision de l'**évolution des diplômes et formations montagne**.

● Formations et diplômes

Concernant la coordination des actions de formation, il est à noter la **nomination de l'inspecteur coordonnateur du ski alpin au sein des agents du PNMESA** en poste à Grenoble.

Pour ce qui est du traitement des demandes d'**équivalences de diplômes étrangers et des demandes d'intégration dans le cursus français**, **57 dossiers** ont été traités cette saison.

● Une action spécifique au sein du champ des sports de nature

La compétence en ski et en alpinisme des agents du PNMESA en poste à Grenoble est reconnue tant au sein des services déconcentrés et établissements nationaux, dont l'Ecole Nationale du Ski et de l'Alpinisme (ENSA - Chamonix), que par les partenaires sociaux du milieu. Cela permet au pôle de faire des propositions, de participer au dialogue entre l'administration et les professionnels, de transmettre l'information collectée et son expertise au ministère, de concevoir et proposer des outils de gestion à destination des DDJS concernées.

Si le milieu spécifique, les problématiques particulières, la défense des usagers mais aussi des diplômés et professionnels de la montagne ont nécessité la mise en place du PNMESA, son intervention s'inscrit en complément de l'action du Pôle Ressources National des Sports de Nature.

Des synergies réalisées et de la mise en œuvre conjointe des objectifs ministériels au niveau des 2 "pôles", il résulte une meilleure prise en compte, par l'administration, de l'importance croissante des sports de nature et de montagne dans notre société.

● **contact** : vincent.bobo@jeunesse-sports.gouv.fr